Envoyé en préfecture le 15/10/2021
Reçu en préfecture le 15/10/2021
Affiché le
ID : 038-200040111-20210928-21_150-DE

CŒUR DE CHARTREUSE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 21_150

OBJET : FONDS D'URGENCE COVID 19 AUX COLLECTIVITES ET EPCI – DEMANDE DE SUBVENTION 2021 DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit septembre à 19h,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : mercredi 21 septembre 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36
Présents : 29
Pouvoirs : 7
Votants : 36

Résultat des votes :

Pour : 36
Abstention: 0
Contre : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :
Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Denis DEBELLE, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Christiane BROTO-SIMON (Saint-Franc) ; Marylène GUIJARRO, Roger JOURNET, Martine MACHON (Saint Joseph de Rivière) ; Murielle GIRAUD (Saint Jean de Couz) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre de Genebroz) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Pascal SERVAIS (Saint-Pierre d'Entremont 38) ;

Pouvoirs : Véronique MOREL à Jean Claude SARTER, Nathalie HENNER à Céline BOURSIER, Mathias LAVOLÉ à Jean-Paul SIRAND-PUGNET ; Williams DUFOUR à Marie José SEGUIN ; Raphael MAISONNIER à Birgitta ; Wilfried TISSOT à Anne LENFANT ; Bruno STASIAK à M. CATTANEO

CONCERNANT la crise sanitaire COVID-19, le Département de la Savoie a décidé de maintenir le dispositif « fonds d'urgence COVID-19 aux collectivités et EPCI » pour l'année 2021 et de les doter de 1.2 M€ pour répondre aux problématiques d'urgence auxquelles elles sont confrontées depuis le début de la crise.

Le montant de la subvention maximum par collectivité est déterminé en fonction du nombre d'habitants permanents.

Ainsi, les dépenses réalisées pendant la période allant du 01 septembre 2020 et jusqu'à la fin de l'année 2021, pourront être subventionnées à hauteur de 80 % et dans la limite de la subvention maximale réservée à la collectivité, soit 8 663 €.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ.

- **AUTORISE** la Présidente à solliciter le Département de la Savoie pour la subvention « fonds d'urgence COVID 19 aux collectivités et EPCI », pour 2021.

La Présidente,
- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 5 octobre 2021,

La Présidente,
Anne LENFANT

COMMUNAUTE de COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE R.F.